

Planning Démarche Agenda 21 - 2009-2013

Étapes	Déroulement	Objectifs poursuivis / Résultats attendus	Actions entreprises / Résultats obtenus	Échéancier
Phases préalables - Sensibilisation au développement durable et à l'Agenda 21	Mise en place de différents temps de sensibilisation au développement durable et à l'Agenda 21	Différents dispositifs de sensibilisation sont mis en place : Questionnaires élus et agents, rédaction et transmission d'un guide de l'agent éco-responsable, réunion-témoignages, spectacle-forum avec la présence d'une compagnie théâtrale « Sens-Ascensionnels » En parallèle sont définis un cadrage général de la démarche Agenda 21, une proposition de méthodologie de travail, etc.	- Questionnaires à destination des agents et des élus municipaux du territoire : taux de retour de 40% - Réunion-témoignage avec les interventions du Conseil Général de la Charente et de la Communauté de communes de l'Estuaire (Gironde) : 70 élus présents - Spectacle-forum avec la compagnie-théâtrale « Sens-ascensionnels » : 50 élus et agents présents	Mai - Septembre 2009 <i>(missions confiées à un stagiaire)</i>
Lancement officiel de la démarche Agenda 21	Délibération en Conseil Communautaire (03/02/10)	Le Conseil communautaire approuve l'engagement officiel de la Communauté de communes de Cognac dans la mise en place d'une démarche Agenda 21	- Délibération prise à l'unanimité au Conseil communautaire	- 03 Février 2010 -
Mobilisation des agents de la CDC et premières actions symboliques intégrées à l'Agenda 21	Différentes actions entreprises au niveau de la CDC pour montrer l'engagement en faveur du développement durable	La mobilisation des acteurs est inscrite au cadre de référence national rédigé par le Ministère en 2006. Nécessité de mettre en place des actions « symboliques » avant même la rédaction du premier programme d'actions Agenda 21 afin de sensibiliser par l'action et par les changements de pratiques.	- Impression puis transmission d'un guide de l'agent éco-responsable aux 70 agents de la CDC - Achat de 250 cartes-USB transmises aux élus et acteurs de la démarche, cartes-USB avec le logo de la CDC et de l'Agenda 21 ayant pour objectif la transmission de document en version numérique - Achat et mise à disposition de 20 économètres aux agents et habitants de la CDC pour les sensibiliser aux consommations des appareils énergétiques. Les économètres ont été empruntés une quarantaine de fois. - Diagnostic énergétique, audits énergétiques et conseil en orientation énergétique entrepris sur différents sites communautaires avec la rédaction d'un programme d'intervention sur les différents sites.	Février - Juin 2010
Méthodologie et rédaction du diagnostic Agenda 21	Rédaction de l'organisation méthodologique de la démarche et du diagnostic Agenda 21	Appui sur différentes études menées par la CDC, rencontre des différents maires de la CDC et acteurs du territoire, rédaction du diagnostic Agenda 21 communautaire (80 p.) qui est présenté aux élus communautaires. Le diagnostic est réalisé en partenariat avec la Ville de Cognac, elle-aussi engagée dans une démarche Agenda 21.	- Appui sur un diagnostic de territoire réactualisé par le cabinet erca-conseil pour rédiger le diagnostic Agenda 21.	Janvier - Juin 2010

Constitution des instances participatives	Présentation de la méthodologie aux différents Conseils Municipaux du territoire, création des GRAL	Chaque Conseil Municipal est invité à mettre en place un GRAL (Groupe de Réflexion des Acteurs Locaux) sur sa commune qui se compose d'habitants, socio-professionnels, associatifs et élus volontaires. La méthodologie leur est présentée et toutes les communes s'engagent dans cette démarche en créant un GRAL. En parallèle une réflexion est engagée sur les complémentarités à mettre en place entre la démarche communautaire et la démarche Agenda 21 de la Ville de Cognac. Un 1er Comité de Pilotage est réuni le 23/06/2010	- Une communication a été engagée dans les différents bulletins municipaux et sites internet pour inviter la population à participer aux GRAL. Ce sont plus de 170 personnes qui ont répondu favorablement et qui sont impliquées dans la démarche.	Juin - Décembre 2010
Acquisition d'un logiciel d'aide au suivi de la démarche	Acquisition, installation et formation à l'utilisation du logiciel Via2D (ACT21)	Appui sur un logiciel d'aide au suivi et à l'évaluation de la démarche. Ce logiciel a également pour objectif de définir dès le début de la démarche, les indicateurs d'évaluation qui permettront d'évaluer la démarche (<i>ex-ante, in itinere, ex-post</i>)	- Acquisition du logiciel Via2D (ACT21) - Formation à l'utilisation du logiciel Ce logiciel et ses indicateurs sont renseignés régulièrement. Les analyses liées serviront de base à l'évaluation globale de la démarche et des actions entreprises.	Décembre 2010
Création d'un groupe de travail interne Développement durable à la CDC	Création d'un groupe de travail composé d'agents volontaires de la CDC	Un groupe de travail composé d'agents volontaires de la CDC est créé au début de l'année 2011. Se réunissant tous les 2 mois, il a pour mission de définir des pistes d'amélioration concernant le fonctionnement de la CDC, tout en répondant aux enjeux du développement durable.	Une douzaine d'agents répond favorablement à l'appel lancé auprès des 70 agents de la CDC. Ils se réunissent désormais tous les 2 mois pour engager la CDC dans une démarche d'éco-administration : amélioration du tri sélectif, diminution des consommations d'eau, d'énergie, renforcement des modes de déplacements doux (achat d'un vélo à assistance électrique), etc.	Janvier 2011
Lancement de la démarche participative	Réunion plénière ouverte à l'ensemble des membres des GRAL du territoire (invitation de l'ensemble des maires de la CDC également)	Présentation de la démarche, de ses objectifs, du fonctionnement des GRAL, des tenants et des aboutissants de la démarche. Plus de 70% des membres des GRAL sont présents à cette réunion de lancement qui marque l'entrée dans la phase participative. L'IFREE (Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement) est retenu dans l'appel d'offres qui avait été lancé en fin d'année 2010 pour l'accompagnement de la démarche participative.	Plus de 100 participants sont présents à cette réunion plénière de lancement de la démarche participative. L'IFREE est retenue pour accompagner la démarche participative.	- 16 février 2011 -

Étape 1 : Partage et enrichissement du diagnostic	2 séances de travail par GRAL (soit 24 réunions sur le territoire)	En s'appuyant sur des thématiques pré-établies au regard du diagnostic Agenda 21, les membres du GRAL sont invités à faire part de leur ressenti, leur vécu, leurs regard sur le contexte local. Progressivement, des problématiques sont soulevées dans chacun des GRAL. Elles sont proposées, recensées et débattues. A la fin de cette première étape, chaque GRAL a été en mesure de produire un certain nombre de problématiques propres au territoire communautaire, au regard des enjeux du DD.	Ce sont respectivement 130 puis 115 personnes qui ont participé aux deux premières séries de séances de travail des GRAL entre mars et juin 2011. L'ensemble des productions issues de ces temps de travail sont disponibles en téléchargement sur le site internet de la CDC de Cognac (www.cc-cognac.fr/agenda21/partager) dont 4 pages dédiées à l'Agenda 21 ont été créées.	Mars - Juin 2011
<i>Comité de synthèse</i>	1 réunion du groupe de synthèse	Synthétiser et regrouper les différentes problématiques exposées dans chacun des 12 GRAL. Certaines problématiques, parfois proches, sont regroupées, afin d'établir un recueil partagé de problématiques fortes sur le territoire.	Cette réunion rassemble 2 représentants de chacun des 12 GRAL ainsi que des habitants référents Agenda 21 de la Ville de Cognac, soient 29 participants.	Juin 2011
<i>Comité de Pilotage</i>	1 réunion du Comité de Pilotage	Présentation au COPIL, de la démarche lancée depuis février, des premières productions et notamment du recueil de problématiques élaborés par le Groupe de synthèse au regard des problématiques soulevées dans chacun des GRAL. Cette réunion du COPIL n'appelle pas de validation. Elle constitue l'exposé du recueil des problématiques soulevées, ainsi que le détail de la méthodologie employée lors des séances de travail.	Cette réunion de Comité de Pilotage rassemble des élus communautaires représentant les différentes commissions de la CDC de Cognac.	Juin 2011
Étape 2 : Hiérarchisation des enjeux et élaboration d'une stratégie de développement durable	Les GRAL sont regroupés en 4 groupes (avec cohérence géographique). 1 réunion par GRAL regroupés (soit 4 réunions sur le territoire)	Présentation du recueil de problématiques élaborés par le groupe de synthèse et présenté au COPIL. En repartant de ces problématiques, les GRAL regroupés sont amenés à les hiérarchiser. Un vote pondéré est appliqué et la technique d'animation employée permet à l'ensemble des membres des GRAL de proposer une hiérarchisation de ces problématiques. Les enjeux forts, partagés par les membres des GRAL sont donc mis en avant. Des axes stratégiques sont ensuite proposés par les membres des GRAL (définition des priorités pour l'avenir du territoire au regard du développement durable, avec la vision des habitants).	Ce sont 65 personnes qui participent à cette 2 ^{ème} ETAPE de la démarche (une trentaine de personnes sont excusées) et qui élaborent une proposition de stratégie de développement durable de l'Agenda 21 de la CDC de Cognac.	Septembre 2011 - Février 2012

<i>Comité de synthèse</i>	1 réunion du groupe de synthèse	Synthétiser et compiler les différentes problématiques hiérarchisées dans les 4 groupes de GRAL. Une hiérarchisation finale est établie par le groupe de synthèse. Synthèse et regroupement également des axes stratégiques exposés dans les 4 groupes de GRAL.	Une proposition de stratégie de développement durable est donc validée par les membres du comité de synthèse, soient 25 participants.	Novembre 2011
<i>Comité de Pilotage</i>	1 réunion du Comité de Pilotage	Présentation au COPIL, des problématiques hiérarchisées et donc des enjeux forts soulevés par les GRAL. Les axes stratégiques proposés par les GRAL et retranscrit par le Groupe de synthèse en un document unique, sont exposés aux membres du COPIL. Cette réunion du COPIL appelle une validation des enjeux et axes stratégiques proposés pour que puisse, ensuite, se mettre en place l'étape de proposition des pistes d'actions qui s'appuiera sur les enjeux et axes forts du territoire.	La proposition de stratégie de développement durable de l'Agenda 21 de la CDC est présentée aux membres du Comité de Pilotage. Ils décident d'adopter à l'unanimité cette stratégie qui constitue la colonne vertébrale de l'Agenda 21 et le cadre pour les actions qui seront proposées lors de l'ETAPE 3. Cette stratégie est composée de 5 axes forts déclinés en 10 objectifs locaux.	Février 2012
Étape 3 : Proposition de pistes d'actions	2 séances de travail par GRAL	Présentation de la stratégie de développement durable adoptée au sein des GRAL. Les propositions de pistes d'actions devront être, autant que possible, en lien avec ces axes stratégiques établis. Les membres des GRAL sont invités à proposer des pistes d'actions qui pourraient être inscrites au plan d'actions Agenda 21 (mars-mai 2012) puis à hiérarchiser celles qui seront retenues par les élus (octobre-novembre 2012).	<i>Etape à venir.</i>	Février 2012 - Janvier 2013
<i>Instruction technique des pistes d'actions</i>	1 réunion dans chaque commission de la CDC + 1 réunion devant chaque Conseil Municipal de la CDC	L'ensemble des pistes d'actions proposées dans les GRAL est présenté dans les commissions de la CDC, composées d'élus communautaires. Les élus sont amenés à émettre un avis favorable ou défavorable pour chacune des pistes d'actions proposées, en s'appuyant sur une grille de faisabilité, préalablement définie. Celles qui recueilleront un avis favorable, seront présentées aux maires de la CDC, président de la CDC, vice-présidente chargée de l'Environnement et du Cadre de Vie de la CDC et élus-référents Agenda 21 de la Ville de Cognac. En parallèle une réunion de présentation de la démarche a lieu devant chaque Conseil Municipal de la CDC, pour renforcer l'appropriation de la démarche par les élus municipaux de la CDC.	<i>Etape à venir.</i>	Juin - Juillet 2012

<i>Validation politique des actions à retenir pour inscription au programme d'actions Agenda 21</i>	1 réunion	Présentation aux maires de la CDC, président de la CDC, vice-présidente chargée de l'Environnement et du Cadre de Vie de la CDC et élus-référents Agenda 21 de la Ville de Cognac des pistes d'actions proposées au sein des GRAL et ayant recueillies un avis favorable au sein des commissions de la CDC. Cette réunion appelle une validation des pistes d'actions proposées pour que puisse être établi le véritable programme d'actions s'appuyant sur les pistes d'actions retenus.	<i>Etape à venir.</i>	Septembre 2012
Formalisation du programme d'actions	Formalisation en interne des pistes d'actions retenues lors des réunions de juin et septembre 2012	Au regard des productions des différents GRAL, et des pistes d'actions retenues par les élus, un programme d'actions est constitué. Des fiches-actions sont ainsi formalisées afin d'intégrer le programme d'actions Agenda 21.	<i>Etape à venir.</i>	Novembre 2012 - Février 2013
Validation du programme d'actions	1 séance du Conseil communautaire	Retours sur la démarche participative, présentation détaillée du programme d'actions qui est mis à la validation du Conseil communautaire. La délibération prise en Conseil communautaire viendra conclure la phase de construction de l'Agenda 21 et engagera celle de mise en œuvre du programme d'actions. En parallèle, un groupe de suivi et d'évaluation sera constitué. Il sera notamment composé d'habitants volontaires, membres des GRAL, qui assureront un suivi régulier de la mise en œuvre du programme d'actions Agenda 21.	<i>Etape à venir.</i>	Février 2013
Mise en œuvre du programme d'actions	Les actions sont mises en œuvre à partir de la validation du programme d'actions. Des évaluations <i>in itinere</i> et <i>ex-post</i> sont également réalisées. La CDC de Cognac répondra également à l'appel à reconnaissance du Ministère (Agenda 21 local France).		<i>Etape à venir.</i>	2013